



GUIDE D'APPLICATION DU NF DTU 31.2 DE MAI 2019

Après plus de 8 ans de travaux en commission de normalisation, le NF DTU 31.2 a été publié en mai 2019.

La vocation de ce Guide d'Application est d'aider les lecteurs du NF DTU 31.2 en leur facilitant la prise en main et l'appropriation de son contenu.

Ce document ne doit pas être lu seul, mais conjointement avec le NF DTU 31.2.

Ce document revêt un caractère pédagogique, tant sur les textes que sur les figures, en comparaison avec le formalisme de rigueur imposé en normalisation, car un DTU constitue uniquement les pièces types d'un marché de travaux passé entre l'entrepreneur de bâtiment et son client (généralement le maître d'ouvrage).

Seuls les chapitres du NF DTU 31.2 méritant un éclaircissement ou des illustrations figurent dans le présent document. Les chapitres du NF DTU 31.2 jugés « suffisamment clairs » n'apparaissent donc pas ici.

NF DTU 31.2 – MAY 2019 APPLICATION GUIDE

After more than 8 years of work in standardization committee, NF DTU 31.2 was published in May 2019.

The purpose of this Application Guide is to help readers of NF DTU 31.2 by making it easier for them to learn and understand its content.

This document should not be read alone, but in conjunction with NF DTU 31.2.

This document is of an educational nature, both on the texts and on the figures, in comparison with the strict formalism imposed in a standard, because a DTU constitutes only the standard parts of a works contract concluded between the building contractor and his client.

Only the chapters of NF DTU 31.2 requiring clarification or illustrations appear in this document. The chapters of NF DTU 31.2 deemed "sufficiently clear" therefore do not appear here.

Réalisation :

Avec le soutien de :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des organisations professionnelles représentatives de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA et AF.



Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général, décidées par les représentants des professionnels et dans le cadre des missions des CPDE. Ces actions collectives, ont pour objectif de faciliter l'évolution des entreprises de création, de production et de commercialisation pour assurer leur compétitivité, en favorisant une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, en améliorant l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, en soutenant les actions de promotion, en accompagnant le développement international des entreprises, en encourageant la formation, en procédant à toutes études concernant les domaines d'activité intéressés, en diffusant les résultats, et en favorisant toutes les initiatives présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession. Pour en savoir plus : www.codifab.fr